

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-66

**OBJET : CULTURE : TARIFS SAISON CULTURELLE**

L'an 2022, le 05 juillet à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 28/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoît LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

**Etaient excusés avec procuration :**

Lydie RETAILLEAU ayant donné procuration à Solène LAUNAY  
André LANCIEN ayant donné procuration à Franck CLOUET  
Patrice DRAIGNAUD ayant donné procuration à Stéphanie MELOT  
Karine DESVARD ayant donné procuration à Guinard MARNE  
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

**Etaient excusés :**

Pascal PHILIPPE

**Etaient absents :**

Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : **Pascale CORMERAIS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**EXPOSÉ**

La commune de Cordemais, dans le cadre de sa politique culturelle, propose une saison culturelle composée de spectacles à l'espace culturel la Passerelle.

Les tarifs présentés ci-dessous ont fait l'objet d'un examen par la commission culture le 7 avril 2022 et seront applicables sur la saison 2022-2023.

La proposition ci-dessous est soumise au vote de l'assemblée communale.

	Spectacle tout public	Spectacle jeune public
<b>Plein</b>	12 €	8 €
<b>Abonné</b>	10 €	
<b>Réduit (1)</b>	8 €	6 €
<b>Enfant (2)</b>	4 €	4 €
<b>Famille (3)</b>	25 €	18 €

(1) Tarif réduit : 13 – 25 ans, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, personne bénéficiaire de l'AAH, groupe de 10 et +, sur justificatif.

(2) Tarif enfant : jusqu'à 12 ans, sur justificatif

(3) Tarif famille : valable pour la famille (2 parents et 2 enfants jusqu'à 12 ans) - 2 € en plus par enfant jusqu'à 12 ans sur livret de famille, carte famille nombreuse, carte d'identité

Tarif établissements (crèche, centre de loisirs, EPHAD) : 2 € - gratuit accompagnant

*Après en avoir délibéré, le conseil :*

- **APPROUVE** les tarifs de la saison culturelle 2022-2023 de la Passerelle ci-dessus présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire  
**Daniel GUILLE**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

